



Accord Travail en équipe 24/7

Encore une fois, nous allons rétablir certaines vérités. Que n'avons-nous pas entendu après la signature de cet accord par **S3i** et **TraidUnion** ! « Accord de la honte ! Scandaleux !! Il faut dénoncer cet accord !! »

Le bilan après 1 an 1/2 : 3 missions concernées. Les salariés, volontaires pour travailler selon cette modalité, **font entre 25 et 28H par semaine pour un contrat de 36H50**, avec des contreparties financières du type prime de panier, d'équipe majorée, frais de déplacement.

La direction, lors du CSE I2S du mois d'Août nous a indiqué que le pool de remplacement avait augmenté sur une mission de 7 personnes. Cet accord de la honte ne doit pas être si mauvais si les salariés demandent à en bénéficier volontairement. **En revanche, au lieu de vouloir nous donner des leçons, nous demandons une fois de plus à la CFDT et à la CGC de dénoncer l'accord astreinte qu'ils ont signé en 2016 avec des primes quasiment non réévaluées depuis.**

Nous en parlions déjà en Août



Cliquez ici

« Celui qui peut, agit.
Celui qui ne peut pas,
donne des leçons ».

Georges Bernard SHAW

DELTA : bientôt le grand changement

Les élus du CSE I2S ont voté pour changer de prestataire. A partir du 1^{er} janvier 2025, ce sera **EDENRED**.

L'offre **DELTA** n'était plus suffisamment intéressante. De plus, des problèmes de sécurité à répétition ont eu raison de la confiance en ce fournisseur.

EDENRED sera donc la prochaine plateforme pour les activités sociales avec un retour des chèques Kadéos pour vos chèques Noël. Espérons que cette décision s'avérera être la bonne !

A suivre ...

Strasbourg – SISII : expertise et plan d'actions de la direction ... Bof bof

La direction nous a communiqué, suite au rapport d'expertise catastrophique (expertise plébiscitée par vos élus **S3i**), un plan d'actions afin de résoudre les nombreux dysfonctionnements, problèmes de management, charge de travail, ...

En complément, nous avons soutenu la demande de mise en place d'un groupe de travail paritaire pour suivre les actions. Bilan : fin de non-recevoir de la part de la direction pour mettre en place un groupe de travail. Une mise en place, par la direction, de mesurées inefficaces. Mais comme nous sommes pragmatiques, nous laissons une chance à ce « superbe » plan d'actions !!!! **La montagne a accouché d'une**



CSE I2S : Merdier et Dégoût

Depuis novembre 2023, nous sommes consternés de voir que le CSE se transforme en bureau des pleurs, des élus « cumulards » pour avoir des heures de délégation et une augmentation automatique (Loi Rebsamen), des questions nombrilistes de certains élus. Nous pensons qu'ils se doivent d'être à la hauteur de leur(s) mandat(s) en portant de vrais sujets concernant l'ensemble des salariés, en challengeant la direction sur un ton moins agressif sur de vraies problématiques et pas la remontée de cas personnels d'élus qui ne font pas avancer le CSE (et la cause des salariés) mais l'enlène plutôt dans des débats à rallonge.



Droit de réponse aux attaques faites contre S3i



Dans la communication faite par l'intersyndicale **CGT-Solidaires** du mois d'août, nous serions la méchante organisation syndicale, qui pour défendre ses droits, aurait lésé les salariés de subventions destinées aux activités sociales et culturelles. Nous avons voulu chez I2S défendre nos droits comme le fait chaque élu qui entend faire respecter le droit de leurs électeurs. Malheureusement, nous n'avons pas eu gain de cause : le juge a estimé que **S3i** était bien ostracisé, mais qu'insuffisamment de preuves ont été apportées.

Qu'à cela ne tienne, nous avons décidé de nous pourvoir en cassation (tout comme la CFDT l'a fait chez SSG, ni plus, ni moins). Nous fournirons ainsi les éléments manquants ultérieurement ...

Concernant les sommes engagées par le CSE I2S, c'est le budget de fonctionnement du CSE (AEP) et non ASC (Activités Sociales & Culturelles) qui a été utilisé. Les élus **S3i** sont assez étonnés de ces énormités écrites par une organisation qui a, dans ses rangs, des personnes qui sont dans les instances depuis plus de 10 ans. Aucun salarié n'a été lésé.

Pour les aider, **S3i** a demandé à la direction qu'une formation soit faite aux élus du personnel pour les aider à comprendre comment sont engagés les fonds du CSE.



En tant que Trésorier, j'aurai bien voulu ne pas payer un avocat et gérer le procès mais j'pouvais pas, j'avais piscine

NDF : Modus Operandi pour un remboursement rapide chez I2S

Vous êtes nombreux à être confrontés à une méconnaissance du process : quand dois-je remplir ma note de frais, quand sera-t-elle payée ?? **S3i** vous apporte les réponses à vos questions.

Prenons le cas du mois de septembre : Votre note de frais doit être soumise au plus tard le 02 octobre. Votre manager doit la valider suffisamment rapidement pour que « Kato » la valide avant le 15 Octobre. Si vous êtes dans ce timing, alors vous serez remboursés au plus tard le 20 octobre.

Le CSE ne peut pas se constituer partie civile en cas harcèlement moral dans l'entreprise

Lorsqu'un salarié est accusé de harcèlement moral et qu'il est poursuivi au pénal devant le tribunal correctionnel, le comité social et économique ne peut pas se constituer partie civile.

Pour en savoir plus, vous pouvez nous contacter : contact@s3i.fr



CRH mi année : un bilan pas très positif !

Chez I2S, le résultat nous interpelle et nous déçoit. Un taux de promotion quasiment nul sur toutes les classifications. Seuls 27% des I2.1 et 6,67% des T3 ont été promus. La moyenne des augmentations des I2.1 n'a été que de 1,07%. Le montant des augmentations est bien inférieur aux CRH de début d'année. Et même pire, dans certaines agences, aucun salarié n'a été concerné par des augmentations, ou promotions.

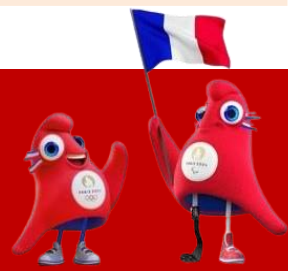
Chez SSG, en juillet 2024 : 408 salariés ont été augmentés (sélectivité de 3,34%) de 100 à 500 € / mois. 389 salariés ont été promus (sélectivité de 3,18%)
 Non augmentés : 2 salariés depuis plus de 15 ans !!!
 10 salariés entre 6 et 10 ans, 106 entre 3 et 5 ans.

Ruptures conventionnelles : Il nous est rapporté que, de plus en plus de managers, « **imposent** » une rupture de contrat de travail à des salariés âgés même s'il n'y a aucune difficulté.

Si vous êtes contacté, ne restez pas isolés, sollicitez S3i : contact@S3i.fr !

JO PARIS 2024 : félicitations et carton rouge

Nous félicitons encore tous les athlètes (et surtout nos athlètes français – soyons un peu chauvin, ça ne mange pas de pain) pour ces fabuleuses performances pour nous avoir fait vibrer. Bravo encore à eux !!!



Nous avons été terriblement horrifiés par le décès de la marathoniennne ougandaise Rebecca CHEPTEGEI qui a été brûlée par son compagnon. La violence faite envers les femmes reste un combat de tous, nous nous y associons.

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Ile de France

Milena AMOSSE	SSG	Latitude	sopra-idf@s3i-france.com
Belkacem BELBAHI	SSG		
Franck GANIZATE	I2S		
J.C. LEJEUNE	SSG		
J.P. BATESTI	I2S		
Stéphane DRIARD	I2S		

Liste de vos contacts S3i-IDF & Régions

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Hauts de France

Michel BUDZICH	I2S	Lille	sopra-lille@s3i-france.com
Cédric FRANCOIS	I2S		
Jean-François DELEU	I2S		

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Bretagne – Pays de Loire

Yann JAFRELOT	SSG	Nantes	sopra-nantes-rennes@s3i-france.com
Paul FRESNAY	I2S	Rennes	

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région PACA

Marta MASTERNAK	I2S	Sophia	sopra-sophia@s3i-france.com
Marc DUMONT	I2S		
Patrick OLIVIERO	I2S		

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Rhône Alpes Auvergne

Sylvain PERNAUD	I2S	Lyon Limonest	sopra-lyon@s3i-france.com
Adel REDISSI	SSG		
Rolande FORGE	I2S	Roanne	sopra-roanne@s3i-france.com

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Occitanie

Alain MARTINEZ	I2S	Toulouse	sopra-toulouse@s3i-france.com
----------------	-----	----------	--

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région PACA

Patrick VERBAEYS	I2S	Aix en Provence	sopra-aix@s3i-france.com
Anne ETIENNE DELANDRE			



Les Elections Professionnelles du CSE SOPRA SOLUTIONS : c'est parti !

APPEL A CANDIDATURE

Suite à la vente de SBS entre Axway et SSG, des mandats de représentants du personnel au Comité Social et Economique (CSE) Sopra Solutions s'ouvrent.

Ces prochaines élections ouvrent 12 postes d'élus aux salariés de Sopra Solutions ayant plus de 12 mois d'ancienneté au 13 Octobre 2024.

Ces élections constituent un temps fort de la démocratie sociale.

Les votes auront lieu du 14 au 17 octobre 2024.

Le dépôt des candidatures doit avoir lieu le lundi 7 octobre 2024 au plus tard.

Aussi, devenez candidat sur la liste **S3i** !

S3i est un syndicat pragmatique, apolitique, indépendant et qui négocie pied à pied avec la direction dans l'intérêt unique des salariés, sans idéologie, sans dogme, ni obéir à une centrale syndicale !

Rejoignez **S3i** afin d'élaborer, pour vous et vos collègues de nouvelles activités sociales et culturelles.

Devenez candidat **Sopra Solutions** en rejoignant l'équipe **S3i** !

Je veux être candidat **S3i** ! J'envoie un mail à
candidature.sopra.solutions@s3i.fr

Je souhaite avoir des informations, j'appelle Jean-Christophe :

06.80.81.78.79



Vous ne connaissez pas **S3i** ?
On vous explique nos valeurs dans une vidéo.

Lien vers la vidéo :

<https://s3i-france.com/elections-professionnelles-cse-sopra-solutions-2024-cest-parti/>